

Le 15/10/2019, à Angoulême,



SE Unsa de La Charente
10 rue de Chicoutimi
16000 ANGOULÊME
0545382844
0635317509
16@se-unsa.org

Le Secrétaire Départemental
du SE Unsa de La Charente

à
Madame La Directrice Académique,
Directrice des Services Départementaux
de L'Éducation Nationale de La Charente

Objet : demandes du SE Unsa 16 – tableau 108h

Madame La Directrice Académique,

Nous souhaitons vous alerter sur une consigne qui ne doit plus être d'actualité.

Nos collègues directeurs et directrices ne devraient plus recevoir d'injonction à adresser le tableau des 108h à leur supérieur hiérarchique.

Cette démarche est chronophage et relève d'un manque de confiance de la part de l'institution. Ces créneaux ne sont pas figés, et peuvent évoluer en fonction des contraintes et des injonctions des uns et des autres. Ce document est donc interne et doit servir aux personnels de l'école.

Aussi, nous vous demandons de donner des instructions très précises aux IENs concerné.e.s afin que nos collègues soient débarrassés de ces tâches inutiles afin qu'ils puissent se concentrer sur leur mission de direction.

D'autre part, nous rappelons que toute mission débordant du cadre des 108h doit être rémunérée ou compensée.

Ne doutant pas de l'attention que vous porterez à notre demande, je vous prie de recevoir, Madame La Directrice Académique, mes très sincères salutations.

Richard GAZAUD



se-unsa Charente
10 rue Chicoutimi
16000 ANGOULÊME
05.45.38.28.44
06.35.31.75.09 / 07.78.37.46.01
16@se-unsa.org

se-unsa.org